

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1513

Rubrik: Elections fédérales : enjeux femmes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elections fédérales: enjeux femmes

Les élections fédérales auront lieu le 21 octobre 2007. Il s'agira d'élire les 200 conseiller-ère-s nationaux et les 46 conseiller-ère-s aux Etats qui siégeront au Parlement durant les quatre prochaines années. En augmentation constante ces trente dernières années, la présence des femmes au Parlement avait atteint 26% au Conseil national et 23,9 % au Conseil des Etats en 2003. Qu'en sera-t-il cette année? Peut-on espérer encore une progression et atteindre, à défaut d'une parité toujours rêvée, un tiers de sièges féminins?

Mais au-delà d'une augmentation du nombre de femmes élues, le nouveau Parlement devrait se prononcer sur un certain nombre de mesures légales et financières à même d'instaurer plus d'égalité entre les hommes et les femmes et partant, de faciliter et d'améliorer la vie des habitant-e-s de la Suisse.

Afin de contribuer modestement à ces deux objectifs – augmenter le nombre de représentantes au Parlement et évaluer la qualité des politiques d'égalité proposées – l'Emilie a sondé une bonne partie des candidates romandes aux Elections fédérales. Soumise au questionnaire ci-après, chaque candidate a dû y choisir les deux questions qui lui tenaient particulièrement à cœur et faire part de ses propositions en la matière. Premier constat : le manque de places en crèche et le congé paternité semble être des préoccupations dans l'air du temps, en revanche le problème des personnes sans statut légal et la prostitution ne sont pas les sujets qui enthousiasment le plus nos potentielles futures représentantes. Pour le reste à chacun-e de se faire une idée en lisant les réponses des candidates.

Questionnaire

- Il manque plusieurs dizaines de milliers de places de crèche en Suisse, quelles mesures envisagez-vous, au niveau fédéral, pour que cet état de fait évolue?

- Quelles sont les mesures qui devraient être prises pour que les différences salariales entre hommes et femmes (env. 20%) diminuent significativement.

- Allez-vous vous battre pour qu'un congé-paternité digne de ce nom soit instauré au niveau fédéral? Avec quels arguments? Si non pourquoi?

- Que pensez-vous pouvoir encore faire contre la violence conjugale?

- Il existe un grand manque d'infrastructures dans le domaine de la prise en charge des enfants, particulièrement en bas âge, et des personnes âgées et/ou dépendantes. A cela s'ajoute que le partage du travail domestique entre femmes et hommes reste pour le moins problématique. Dans ce contexte, de nombreuses femmes sans statut légal travaillent dans le secteur de l'économie domestique. Quels droits pensez-vous accorder à ces personnes qui accomplissent des tâches indispensables au bon fonctionnement de la société?

- Quelles sont les mesures que vous préconisez pour améliorer le quotidien des femmes et permettre plus d'égalité entre les sexes?

- Les membres du réseau suisse des associations oeuvrant dans le domaine de la prostitution (PROCORE) estiment que la prévention contre les violences dans ce milieu passe par la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes travailleuses du sexe. Cette approche « par les droits » est opposée à la criminalisation et à l'interdiction de la prostitution.

Elle considère que le travail du sexe doit pouvoir s'exercer de manière autonome et sans stigmatisation. La répression de tout sexe tarifé crée un terrain favorable aux abus et à la prostitution forcée.

Qu'en pensez-vous?

CANTON DE FRIBOURG

propos recueillis par E.J.-R.

Antoinette Romanens est candidate au Conseil national pour le parti socialiste fribourgeois. Elle a choisi de s'exprimer sur l'amélioration du quotidien des femmes et la prostitution

Au niveau de la formation, il faudrait : revoir les supports scolaires et les utiliser pour vulgariser les expériences liées à l'égalité dans la famille. Encore et toujours rendre le corps enseignant attentif à cultiver l'éveil et l'intérêt des enfants des deux sexes sans discrimination dans toutes les branches. Dans la formation professionnelle, favoriser l'accès par les deux sexes aux professions « unisexuées ». Enfin, prévoir une discrimination positive des parents travaillant à temps partiel pour garder un accès la formation continue tout au long de la carrière

Au niveau de la politique familiale, il faudrait : renforcer les structures d'accueil. Les crèches sont encore trop peu nombreuses et la Confédération doit en assurer une généralisation en renforçant les mesures incitatives (obtenues partiellement par la motion Jacqueline Fehr). De même pour les accueils extra-scolaires qu'elle doit inciter partout dans le pays, de manière que toute famille, en milieu urbain ou rural, puisse en bénéficier. Cette volonté d'inciter les accueils extra-familiaux contribue de manière déterminante au changement de mentalité indispensable.

Enfin au niveau du travail : la Confédération doit jouer un rôle incitatif pour son personnel : les formes de job-sharing, d'horaires axés sur la vie de

famille... L'engagement de femmes dans les postes à responsabilité, mais aussi la tolérance pour les « tâches parentales » sous forme de congés payés ou même non payés, sont à développer. La publication d'expériences réussies dans ce domaine doit inciter les administrations publiques et les privés à s'inspirer des expériences réalisées.

Les collectivités publiques doivent mieux reconnaître (salaire et condition de travail) les travaux de base effectués auprès des enfants et des personnes âgées ou handicapées, de manière à les rendre intéressants aussi pour des hommes.

L'autonomie économique des femmes doit passer par d'importants changements au niveau des assurances sociales et par une imposition individuelle.

Des label « égalité ou famille-compatible » devraient donner aux entreprises des accès facilités aux marchés publics et des facilités fiscales.

Il faut accorder aux personnes travailleuses du sexe des droits fondamentaux. Je partage l'avis que la répression de ces personnes favorise les abus. Toutes les personnes, même celles qui sont dans l'illégalité doivent avoir accès aux soins de base et aux informations administratives nécessaires et bénéficier de protections lorsqu'elles subissent des abus, de la violence, des pressions.

Voici mon expérience fribourgeoise comme membre de l'association « Grisélidis » : après trois ans de persévérance pour monter le projet, une petite équipe professionnelle réussit à établir une présence et un lien de confiance

auprès des personnes prostituées d'un quartier. Mais après l'une de ses premières apparitions dans la rue, une descente de police rompt brusquement le lien établi. Certes, il faut punir sévèrement les proxénètes et tous les abuseurs : location de locaux insalubres ou/et à des prix prohibitifs, comportements violents... Malheureusement, ce sont les prostitué-e-s qui sont visé-e-s par les actions policières et non les abuseurs. Concernant le cadre légal à mettre en place, il doit absolument dépasser les limites cantonales, car les tentatives récentes de légiférer dans certains cantons ont pour effet de repousser les personnes prostituées vers d'autres régions où ils/elles subissent encore plus de précarité. Afin de ne pas pousser hommes et femmes à la prostitution, il s'agit aussi de travailler à des conditions de vie correctes. Ainsi la préoccupation de légaliser toutes les personnes sans papiers ni statut vivant depuis plusieurs années en Suisse, rejoint celle de ne pas pousser ces personnes à gagner leur vie en se prostituant. Des mesures doivent être prises en amont pour améliorer le sort des travailleurs précaires : salaire minimum qui garantisse la couverture des besoins de base, meilleure protection des familles monoparentales, accès aux prestations du chômage ou aux autres assurances sociales...

élections fédérales

Claudine Esseiva est candidate au Conseil national pour le parti radical-libéral du canton de Fribourg. Elle donne son avis sur la prostitution et les crèches.

- Chaque fois que la société interdit quelque chose, elle crée un milieu criminel, sur lequel nous n'avons plus aucune influence. Si nous reconnaissons ce métier, nous pourrions donner un minimum de protection à ces femmes et avoir un minimum de contrôle. La prostitution est une réalité et même avec toutes les interdictions, elle ne disparaîtra jamais. C'est une réalité qu'il faut accepter. Criminaliser ces femmes, est une mauvaise solution. Il faut les respecter et les traiter de la même façon que les autres membres de notre société.

- Pourquoi en matière de crèches la demande est-elle plus forte que l'offre ? Tout d'abord, la législation sur les crèches est trop exigeante. Il faut avoir du personnel formé, mais un diplôme est-il toujours nécessaire ? L'endroit doit répondre à beaucoup d'exigences, mais ne va-t-on parfois trop loin ? C'est la raison pour laquelle nous devons alléger et flexibiliser la loi pour pouvoir répondre à la demande de notre société. Pour que la qualité soit maintenue, il faut des chèques éducatifs afin de créer une certaine concurrence entre les crèches et ainsi stimuler leur qualité. Je m'engage pour que la loi sur les crèches soit adaptée et allégée d'une manière plus pragmatique et que les familles reçoivent un chèque éducatif pour être libres de leur choix !

Gilberte Demont est candidate UDC au Conseil national.

Elle s'exprime sur les inégalités salariales et la violence conjugale.

- Il est déplorable de constater que ces différences salariales soient toujours d'actualité. Certes, elles ne sont pas aussi frappantes que durant les décennies précédentes, mais incontestablement c'est une injustice. L'évolution de notre société a permis à la femme de s'émanciper, de consacrer plus de temps à sa personne, de suivre une formation ou des études. Le hic est que l'évolution a un temps d'avance sur l'adaptation. A mon avis, la femme n'est pas supérieure à l'homme, ni l'homme à la femme, mais se sont des êtres très complémentaires. Cela à bien des niveaux : la manière de traiter les affaires, de communiquer, de gérer, de s'organiser, d'éduquer, etc. etc. Pour cette raison, il est bénéfique que la femme soit présente et active dans bien des domaines, y compris la politique.

Dans les professions du secteur public, les différences salariales entre hommes et femmes sont amoindries. Il devrait être possible d'améliorer la situation par le biais des conventions collectives de travail. Pour les professions non soumises aux CCT, on pourrait envisager des contrôles ponctuels auprès des entreprises. Une large communication, voire médiatisation des iniquités pourraient dissuader les concernés. Quant aux femmes et hommes politiques, ils /elles doivent être particulièrement attentifs à toutes modifications touchant la loi fédérale du travail et tout ce qui gravite autour du droit du travail. En résumé, une législation en bonne et due forme face à l'équité des sexes, des contrôles quant à l'application de ce

droit, de la diffusion d'informations et la mise en valeur des entreprises tenant compte de cette équité salariale entre hommes et femmes.

- Les facteurs prédisposants à la violence conjugale aujourd'hui sont, à mon avis : le manque de communication, la répétition de comportements subis et les médias violents. Il est donc impératif de dénoncer fréquemment les influences néfastes de la télévision, des jeux vidéo et d'internet. L'interdiction n'est pas la meilleure solution. Mais fixer des limites est indispensable pour que les jeunes sachent bien doser leurs loisirs. Les parents doivent aussi faire face à leurs responsabilités, assumer leur rôle de parents et prendre conscience qu'ils tiennent entre leurs mains l'avenir de toute une société. Avant la conception d'un enfant, il serait nécessaire de prévenir les futurs parents de toutes les difficultés, mais aussi des joies futures, que la mise au monde d'un enfant engendre. Il faudrait également exercer une certaine prévention sur celles et ceux qui ont subi des violences, par exemple par le biais de thérapies. Tout cela pour anéantir la haine ou le besoin de vengeance qui habite des personnes très souvent innocentes. La responsabilisation de tous les acteurs de la scène apporterait aussi un bien à notre société.

élections fédérales

Christa Mutter, candidate des Verts fribourgeois au Conseil national, s'exprime sur le manque de place dans les crèches et les inégalités salariales.

- Tout d'abord, rappelons ce qu'apporte une crèche à la société, car on a tendance à ne souligner que sa fonction de permettre aux parents («aux mamans») de se libérer pour leur travail et de la considérer donc surtout comme moyen de soutien à la carrière professionnelle des femmes. Mais une crèche est surtout un chaleureux lieu de vie pour les petits enfants. Ce sont des institutions d'intégration sociale et culturelle qui peuvent préserver les familles et les écoles de nombreux problèmes : on y apprend la vie en groupe, une deuxième ou troisième langue, une nouvelle culture, des activités variées ; la crèche peut détecter des troubles de santé, psychiques ou physiques – le tout dans un cadre ludique. Elle offre aussi des places de travail qualifiées et auxiliaires.

Le premier crédit fédéral voulait encourager la création de nouvelles places de crèches ; il constituait un premier pas dans la bonne direction, malgré son échec partiel : ce crédit n'a pas été utilisé entièrement car les conditions d'octroi étaient trop contraignantes : seuil de départ trop haut, phase de consolidation des structures trop courtes. Il faudrait donc surtout un nouveau crédit-cadre avec des conditions plus réalistes et qui permettrait aussi de soutenir l'évolution des institutions existantes par étapes : par exemple l'agrandissement échelonné sur cinq ans, la modification des heures d'ouverture, la transformation d'écoles maternelles ou de garderies en crèches. Pourquoi ne pas assortir l'aide financière de la Confédération à l'existence d'une obligation légale des communes et des cantons de créer et de subventionner des crèches, pour faire avancer les retardataires ?

De plus, la Confédération pourrait jouer un rôle actif dans la formation des éducatrices et du personnel auxiliaire, en créant des diplômes reconnus au niveau fédéral avec une meilleure reconnaissance salariale à la clef.

- Un journal romand de qualité nous raconte cet été la vie privée des patrons. La constante : une épouse-ménagère «compréhensive» qui gère la famille. Un de ces messieurs dit explicitement : une épouse de manager peut avoir une activité salariée accessoire à 40 %, au maximum. Tant que nos «décideurs» fonctionnent et pensent ainsi, une multitude d'instruments sera nécessaire pour faire avancer l'égalité économique des femmes.

Le premier instrument est la formation des filles et des garçons, avec un accent particulier pour faire comprendre aux filles qu'une bonne formation est la meilleure base de décision pour mener sa propre vie. Des bourses, des concours, des quotas d'engagement peuvent constituer des coups de pouces décisifs.

Ensuite, une bonne politique familiale devrait permettre d'éviter le choix douloureux «famille ou carrière». Un congé parental à l'instar des pays nordiques et des crèches sont indispensables, avec un prolongement au-delà de la petite enfance : une réorganisation de l'école obligatoire avec un horaire harmonisé et continu. Ce modèle fonctionne ailleurs et les enfants s'en portent très bien. L'Etat doit enfin jouer le rôle d'exemple : tant que les métiers «féminins» et leur spécificités sont sous-estimés dans le barème salarial, tant que la force physique d'un policier est mieux payée que le savoir-faire d'une infirmière, l'économie privée ne suivra pas.

Une étape importante sera le salaire minimal garanti par la loi ou l'obligation de conventions collectives, surtout les professions les plus pénalisées, dans la vente, le ménage, le domaine hôtelier. Légalement, pourquoi ne pas instaurer la transparence à tous les niveaux, avec la publication systématique des salaires ? Enfin, l'Etat devrait contrôler, par des enquêtes systématiques, l'égalité salariale dans les entreprises et ne plus accorder de mandats qu'aux entreprises qui l'appliquent dans les faits.

Thérèse Meyer-Kaelin est députée PDC au Conseil national depuis 1999 et candidate à sa propre succession. Elle s'exprime sur les places de crèches et l'amélioration du quotidien des femmes.

- Il manque, en effet, encore beaucoup de places de crèches en Suisse. Le programme d'impulsion pour la création de places d'accueil décidé au niveau fédéral devrait permettre 35'000 à 40'000 nouvelles places, c'est la moitié du nombre que nous avions souhaité au départ. Pour améliorer l'offre, je pense à de nouveaux instruments comme la possibilité de déduire fiscalement les montants investis à la création de crèches par des privés ou des entreprises. L'accès à la formation pour les personnes s'occupant des enfants doit être facilité. D'autre part, les frais de garde doivent aussi bénéficier d'une déduction fiscale, du moins partielle.

- Pour améliorer le quotidien des femmes (et partant, aussi des hommes) et permettre plus d'égalité, je pense qu'il est bon d'informer et d'encourager dès le plus jeune âge les jeunes filles à se former pour pouvoir être indépendantes économiquement et si possible avoir une activité professionnelle épanouissante. Au moment de fonder un foyer, elles pourront ainsi mieux choisir comment organiser la conciliation de leur vie professionnelle et familiale, peut-être, en des phases diverses selon l'âge des enfants et le temps qu'elles désirent leur consacrer. Pour assurer le succès de cette conciliation, l'engagement au travail doit être plus flexible. Congés payés ou non payés, temps partiels, horaires flexibles et télétravail devraient être instaurés pour faciliter un bon contact entre enfants et parents dans la prime enfance, gage d'un bon départ dans la vie. Pour compléter le tableau, il faudrait absolument que les femmes puissent compter sur une formation continue ou une reconversion professionnelle pour reprendre une activité après un temps consacré aux enfants.





CANTON DE GENEVE

propos recueillis par Amal Safi

Liliane Maury Pasquier, candidate socialiste au Conseil des Etats se prononce sur le manque de places de crèches et le congé paternité.

- Face à cette situation, des mesures ont déjà été adoptées à l'instigation du parti socialiste : depuis 2003, la Confédération donne un coup de pouce aux cantons et aux communes en octroyant des aides financières pour de nouvelles places d'accueil. En plus de prolonger la durée de ce programme d'impulsion, il faut augmenter les crédits disponibles. La Confédération pourrait encore coordonner le travail des acteurs sur le terrain, mais aussi fixer des exigences minimales valables dans toute la Suisse sur le nombre de places de crèches par rapport à la population ou sur l'encouragement ou l'obligation pour les entreprises d'une certaine taille de disposer d'une crèche. Autre mesure envisageable: la mise sur pied d'une formation de «maman ou papa de jour», qui soit reconnue et décemment rémunérée.

- Je soutiens totalement le congé paternité pour les mêmes raisons que l'accueil extra-familial. Il faut permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, afin de favoriser le libre choix d'exercer ou non une activité lucrative, de contribuer à l'égalité des sexes dans le monde du travail, à la santé de l'économie et à un monde accueillant pour les enfants. Cela suppose d'encourager le partage des tâches et donc de permettre, dès le départ, au père d'accompagner la mère et leur enfant au moment de l'accouchement, mais aussi dans les jours qui suivent. En tant que sage-femme, je suis bien placée pour savoir que les deux jours actuellement accordés aux pères ne suffisent absolument pas! Les économies réalisées par les employeurs avec le congé-maternité devraient d'ailleurs leur permettre de financer un congé paternité par le biais d'une assurance.

Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale et candidate socialiste à sa propre succession s'exprime sur la violence conjugale et propose des mesures pour l'égalité des sexes.

- Comme je l'ai demandé par voie de motion, le Conseil fédéral devrait participer activement à la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence faite aux femmes : sensibiliser l'opinion publique suisse à ce problème, allouer les ressources nécessaires et promouvoir l'application de mesures efficaces de prévention et de lutte contre la violence domestique. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à rédiger un rapport sur les causes de la violence et les mesures prises dans ce domaine en Suisse. Les bases légales permettant d'enrayer ce phénomène ont été améliorées, notamment avec l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes et la création d'un service de lutte contre la violence. Mais il nous faut aller plus loin.

- La difficile conciliation des vies familiale et professionnelle transforme le quotidien de nombreuses femmes en un marathon intenable. Pour que la double journée soit plus vivable, il importe de décharger les femmes d'une partie des tâches domestiques en encourageant le partage des tâches entre partenaires : sur ce point, le Bureau fédéral de l'égalité doit poursuivre ses campagnes de sensibilisation auprès des couples et des entreprises. Il s'agit aussi de valoriser davantage le travail des femmes, avant tout en réalisant l'égalité salariale inscrite dans la Constitution depuis 1981! A cet égard, le Conseil fédéral doit en priorité montrer l'exemple, puisque l'écart des salaires entre hommes et femmes atteint encore 10% au sein de l'administration fédérale...

Monique Cahannes, candidate socialiste au Conseil national, prend position sur le manque accru de places de crèches en Suisse.

- Voilà quelque temps déjà que le slogan «Nous voulons 50'000 places de crèches supplémentaires» figure sur une affiche électorale du PS suisse. En effet, il manque en Suisse des dizaines de milliers de places d'accueil pour toutes les catégories d'âge des enfants, et les statistiques nous montrent les effets négatifs de ce manque de places d'accueil: un taux de natalité très bas, un taux très bas de mères exerçant une activité professionnelle, une mise à profit déficiente du potentiel de croissance, de grandes différences quant à l'égalité des chances dans la formation, essentiellement dues à l'origine familiale et au manque d'intégration. Il est grand temps d'agir en investissant. Dans dix ans, il faudra que le 50% des enfants de ce pays puissent disposer d'une place d'accueil. En l'espace d'une génération, nous voulons atteindre le niveau des pays scandinaves et de la France. Le PS propose donc d'introduire un bon d'accueil auquel chaque enfant aurait droit jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Le bon, financé par les collectivités publiques et les entreprises de plus de 250 emplois, couvrirait deux tiers du coût d'une place d'accueil dans une structure reconnue par chaque canton, les parents prenant le reste en charge.

Martine Brunschwig Graf, candidate libérale aux Conseils national et des Etats se prononce sur la régularisation des personnes sans statut légal et préconise des mesures pour favoriser l'égalité des sexes.

- En tant que présidente du gouvernement genevois, je me suis fortement engagée en 2005 pour trouver une solution «genevoise» à la problématique des personnes sans statut légal travaillant dans l'économie domestique. Hélas en vain pour l'instant. La solution passe toujours et encore par une régularisation individuelle, inscrite dans une approche économique où les employeurs s'engagent à appliquer le contrat-type en vigueur dans le secteur domestique. L'hypocrisie est politiquement indéfendable, mais elle semble arranger beaucoup de monde!

- L'éducation et la formation sont pour moi prioritaires. L'égalité entre les sexes constitue un principe à respecter dans les manuels scolaires, dans les démarches pédagogiques les plus diverses et dans l'orientation scolaire et professionnelle. Une part de l'amélioration du quotidien des femmes dépend de la façon dont sont éduqués les enfants, filles et garçons. Je suis née dans une famille de huit enfants (3 filles et 5 garçons) dans laquelle un principe simple était appliqué: «les tâches ménagères et familiales ne sont pas réservées qu'aux filles....» Aujourd'hui encore, mes frères s'en souviennent Et moi aussi !

Beatriz de Candolle, candidate libérale au Conseil national, se prononce sur le manque de places en crèches et sur les différences salariales entre hommes et femmes.

Le Parlement vient d'accepter un deuxième crédit d'engagement pour l'aide financière à l'accueil extra-familial pour couvrir la période allant de février 2007 à janvier 2011. Les collectivités municipales, quant à elles, font des efforts importants pour la création de places d'accueil. Toutefois, l'offre reste inférieure à la demande. Pour renverser la tendance, les normes pour la petite enfance tant en matière de construction que dans la politique du personnel devraient être simplifiées. Aujourd'hui, une place de crèche coûte environ 25'000 francs en investissement et 25'000 francs en fonctionnement par an. L'allègement des normes conduirait à une augmentation instantanée de l'offre existante. Parallèlement, il faudrait inciter les initiatives privées, en imaginant par exemple un bonus pour les entreprises créatrices de structures de garde. Autres mesures à envisager : s'appuyer aussi sur les mamans de jour et consentir aux parents une déduction fiscale pour les frais de garde de leurs enfants !

- L'écart important qui existe entre les gains des hommes et des femmes est insupportable. A compétences égales, ils devraient percevoir le même salaire. La première mesure à prendre serait de soutenir la formation professionnelle afin que les femmes aient un bagage qui ne permette aucune discrimination. La seconde serait de renforcer le contrôle du respect de l'égalité salariale lors de mandats des collectivités publiques. Enfin, les collectivités publiques, y compris fédérales, devraient être les premières à donner l'exemple.

Patricia Solioz Mathys, candidate PDC au Conseil national s'exprime sur le congé-paternité et les différences salariales.

- A la question de savoir si je vais me battre pour la mise en place d'un réel congé-paternité, je réponds oui sans hésitation. Tout d'abord parce que le modèle familial évolue et qu'il est impératif de soutenir cette évolution. La nécessité de concilier vie professionnelle, familiale et sociale n'est plus réservée aux seules femmes. Mettre en place un congé-paternité, c'est reconnaître le rôle du «père». Ensuite, le congé-paternité permet au père de prendre sa place dès le début de la construction de la cellule familiale. La présence de l'homme sur le «territoire ménager», permet de contribuer à diminuer les différences en terme de réduction éventuelle du temps de travail ou de partage des tâches domestiques.

Enfin, le congé-paternité est un moyen concret de remédier aux différences salariales entre les hommes et les femmes. Il faut le reconnaître, une femme (à une certaine période) représente un risque important pour l'employeur : risque de congé-maternité, de temps partiel, d'une flexibilité moins grande. Cela a un impact direct sur les possibilités d'évolution professionnelle et les salaires des femmes. Mettre en place un congé-paternité permettrait de partager ces risques entre les hommes et les femmes, et ce particulièrement à l'embauche.

En conclusion, le congé-paternité doit avoir une base légale fédérale, dans un premier temps avec choix, dans un deuxième temps, rendu obligatoire car il constitue la reconnaissance d'un nouveau modèle familial et représente un moyen efficace de lutter contre les discriminations.

Alexandra Rys, candidate PDC au Conseil national, se prononce sur le problème du manque de crèches en Suisse et sur la nécessité d'un congé-paternité.

- Aujourd'hui, il manque quelque 50'000 places pour les enfants en bas âge. Au niveau fédéral, on peut attendre de l'Etat qu'il garantisse un financement de départ pour les crèches, mais sans imposer des obligations et des directives qui rendent leur création impossible. L'impulsion des cantons et des communes pour la création de places d'accueil pour la petite enfance, notamment auprès de «familles de jour», reste cependant essentielle.

- Oui, le congé-paternité doit être généralisé. Il ne doit pas être imposé par une loi (cf. les tribulations du congé-maternité !) mais introduit par les entreprises. Pour les démocrates-chrétiens, la famille est le noyau de base de la société. Une famille équilibrée et harmonieuse, où les deux parents peuvent s'épanouir tant dans leurs activités professionnelles qu'au sein du foyer, est donc l'un des éléments d'une société équilibrée et harmonieuse. A l'évidence, permettre aux hommes de remplir sereinement leur rôle de père est indispensable à l'harmonie de la famille. Une personne bien dans sa peau et dans sa vie est, pour une entreprise, un-e employé-e plus motivé-e et plus dynamique. Le congé-paternité est donc, pour une entreprise, un choix de management intelligent ... CQFD !

élections fédérales



Elizabeth Böhler-Godship, candidate radicale au Conseil national, donne son opinion sur le manque de crèches et l'éventuelle instauration d'un congé-paternité.

- Les politiques suisses négligent trop les crèches qui sont pourtant des institutions fondamentales pour notre société. Il est urgent de pallier le problème important du manque de places de formation. En effet, les nouvelles crèches ont de graves problèmes de recrutement, qui pourrait aussi être en partie soulagés par des aménagements de la formation pour les personnes venant de secteurs analogues – ou même par des mères souhaitant reprendre une activité. Par ailleurs, à Genève, les normes d'encadrement et de construction sont tellement élevées que les communes hésitent à ouvrir de nouvelles crèches. Pourquoi ne pas instaurer des normes fédérales un peu plus souples ?

- A mon sens, il ne s'agit pas de créer un congé-paternité indépendant du congé-maternité, mais d'instaurer un véritable congé parental. Offrir quelques jours au père après la naissance d'un enfant est utile mais la portée d'une telle mesure est symbolique. Pourquoi pas un congé parental qui donnerait un nombre de semaines minimum où la mère pourrait récupérer de sa grossesse. Ensuite, les parents pourraient se répartir les semaines suivantes librement pour un total de 18 semaines. Le financement serait garanti par les APG.

Anne-Marie Gisler, candidate radicale au Conseil national, propose des mesures contre les différences salariales entre hommes et femmes, ainsi que sur l'idée d'un congé parental.

- Les différences salariales sont supprimées lorsqu'un système de classification des fonctions avec échelle de traitement est appliqué, comme par exemple à l'Etat de Genève. Il en va de même lorsque l'activité est soumise à une convention collective de travail, qui fixe de manière obligatoire les minimas et les augmentations de salaires. Idem dans une certaine mesure lors de la mise

en œuvre volontaire de chartes d'entreprise sur l'égalité des salaires.

Enfin – surtout ! – l'engagement croissant de femmes dans le monde du travail, à tous les niveaux de responsabilité, est le meilleur garant possible d'une égalité des salaires.

- Mieux qu'un congé-paternité, c'est un congé parental qu'il s'agit d'instituer ! C'est-à-dire offrir le choix aux jeunes parents de définir qui s'occupe de bébé et pour quel laps de temps et ce, au cours de la première année de l'enfant. Cette flexibilité répond à différents besoins : le père peut être plus présent les premiers jours de l'enfant, la mère peut revenir plus tôt au travail, l'équilibre vie professionnelle-vie privée peut être revu, une autre répartition des tâches au sein du couple peut être testée, etc... Ce qui importe, c'est que chacun se dessine – dans le cadre général donné – la solution qui lui convient.

Carmen Pirolli, candidate UDC au Conseil national, se prononce sur le problème du manque de places de crèches et sur la durée d'un éventuel congé parental.

- Ces cinq dernières décennies, le mode de vie des familles et spécialement des femmes a beaucoup changé. En effet, autrefois les hommes travaillaient en dehors du foyer et les femmes y travaillaient à l'intérieur, elles n'avaient d'ailleurs que peu de possibilités d'en sortir. Désormais, une bonne majorité des femmes exerce une activité lucrative et le nombre de places en crèche n'est pas suffisant. Je trouve cependant dommage que certaines femmes envoient systématiquement leur enfant en crèche sans chercher une autre voie, telle que la garde partagée entre mamans, des mamans de jour ou même d'essayer de s'arranger avec le père ou des membres de la famille, voire de réduire les heures de travail. Il est vrai que la situation économique actuelle ne permet pas à certaines familles de cesser une activité lucrative ou de réduire leur temps de travail et les contraint donc à faire garder leurs enfants par une institution. C'est pourquoi l'Etat doit mettre à disposition un certain nombre

de places en crèche suivant le nombre d'habitants et favoriser la garde des enfants de parents qui n'ont réellement pas d'autres choix que celui de les faire garder.

- J'ai bien l'intention de me battre pour l'instauration d'un congé-paternité, il faudrait cependant que sa durée ne soit pas excessive, un mois de congé me semble convenable. De nos jours, de plus en plus d'hommes s'impliquent dans leur rôle de père, ce qui est à mon sens essentiel pour l'équilibre familial. Quoi de plus beau pour un homme de pouvoir profiter des premiers jours de la vie de son enfant et quel soulagement pour une mère qui après neuf mois d'attente, pourra enfin partager son bonheur et ses tâches avec le père. Et après tout, nous ne sommes pas des machines bonnes qu'à travailler, mais bel et bien des êtres humains capables d'aimer et de chérir le nouveau-venu dans la famille.

Catherine Buchet Harder, candidate UDC au Conseil national, nous fait part de son avis à propos de la violence conjugale et du statut des prostituées.

- La violence conjugale est un acte inadmissible qui se joue entre un plus fort et un plus faible avec des règles qui ne respectent en aucun cas les valeurs que notre pays promeut. Même si les mécanismes qui sous-tendent la violence conjugale sont complexes, il est nécessaire de prendre des mesures énergiques dans ce domaine – bien que certaines mesures aient déjà été élaborées dans le domaine juridique, telle qu'une interdiction d'accès au domicile et/ou des sanctions claires par rapport au délit. Un large travail de prévention doit être fait dans la population en général, à l'intention des migrantes en particulier. Il n'est pas rare que ces dernières n'aient pas ou peu accès à l'information. Certaines vivent confinées chez elles, d'autres ne maîtrisent pas nos us et coutumes et ne savent où s'adresser, certaines ne parlent même pas notre langue. Si celles-ci n'ont pas accès à l'information, alors à nous d'imposer un lien pour qu'elles puissent connaître

leurs droits et savoir que notre pays sanctionne de tels comportements. Il reste à réfléchir quant à la meilleure façon de contraindre cet accès à l'information et il me semble qu'une première étape pourrait être une table ouverte entre le politique et les associations qui connaissent particulièrement bien cette problématique en vue de voir comment ces femmes-là (ou ces hommes-là) pourraient avoir accès à ces informations, dès leur entrée dans notre pays. Cela devrait être traité et intégré dans la politique migratoire suisse.

- D'aucuns diront, au nom d'un dogmatisme certain et en se cachant derrière des principes religieux stricts, que ces femmes-là ne méritent pas d'être considérées. Je pense bien au contraire que le regard qu'on porte sur les phénomènes de société évolue et doit se modifier. Il me semble que «Le caractère non reconnu et la non-régulation du travail des femmes dans ces secteurs couplés à l'absence ou à l'inadéquation des normes du travail et des législations dans ces domaines (voire la criminalisation) créent les conditions permettant des pratiques de recrutement frauduleuses et des conditions de travail abusives» (GAATW 1997). Dans notre pays, la prostitution n'est pas criminalisée, mais réglementée : contrôle de leurs conditions de travail, répertoire nominal etc. Il doit y avoir un soutien politique fort au niveau de la police et de la justice non seulement pour les informer les femmes de leurs droits – elles doivent en avoir connaissance – mais aussi pour pouvoir démanteler les réseaux et dissuader les proxénètes de venir dans notre pays. Il faut lutter contre ce fléau par une collaboration accrue avec la police afin d'éviter les dérives et la précarité des clandestines. J'irai même jusqu'à dire que la reconnaissance des droits fondamentaux de ces personnes est nécessaire et doit s'organiser pour justement diminuer les abus et la prostitution forcée et assurer à tout un chacun un minimum de sécurité.

Fabienne Bugnon, ancienne conseillère nationale et députée verte, s'exprime sur les différences salariales entre les sexes et propose des mesures pour favoriser l'égalité des sexes.

- En Suisse, comme dans les pays voisins d'ailleurs, les différences de salaire entre les hommes et les femmes sont de plus de 20% et cela n'évolue guère, à part à Genève. Il est donc urgent de prendre des mesures au niveau fédéral, à la fois en dotant la loi fédérale sur l'égalité (LEg) de mesures de contrôle contraignantes et également en conditionnant toutes les procédures de marchés publics à un respect de cette loi. Ce qui est possible en matière de dumping salarial ou de sécurité au travail doit l'être également dans le domaine de l'égalité.

- En matière d'égalité, il y a encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de l'emploi. La conciliation des temps reste une notion féminine et de ce fait, après une ou plusieurs maternités, les travailleuses qui reprennent un emploi le font à temps partiel avec des inconvénients en termes de promotion, de carrière et de retraite. Les modèles de partage des tâches familiales et professionnelles entre les hommes et les femmes existent et les pays nordiques les pratiquent avec succès depuis de longues années. Si l'on veut que cette égalité puisse exister également en Suisse, il faut développer les modes de garde pour les jeunes enfants, adapter les horaires scolaires, favoriser le travail à distance et valoriser le travail à temps partiel tant pour les hommes que pour les femmes et à tous les niveaux de responsabilité. En plus de mes convictions personnelles, je pourrai compter sur mon expérience professionnelle de déléguée à l'égalité pour défendre ces thèmes.

Brigitte Schneider-Bideaux, candidate verte au Conseil national, députée au Grand Conseil, nous fait part de son opinion concernant les congés parentaux et les femmes sans statut légal.

- Pour les Verts, la question du congé-paternité fait partie des différents aspects d'une politique familiale digne de ce nom. En effet, notre société se doit de développer des conditions-cadres favorables à son développement harmonieux. Les Verts se sont engagés depuis longtemps sur la question du congé parental qui englobe le congé-paternité. Lors de la campagne permettant la création d'une assurance maternité fédérale octroyant un congé-maternité de 14 semaines, les Verts ont affirmé que ce n'était qu'un pas vers un congé parental plus étendu.

Dans le canton de Genève, les Verts se sont battus, avec le Comité-maternité, pour maintenir les acquis de la loi genevoise qui octroie 16 semaines de congé-maternité. Les Verts ont également déposé un projet de loi au Grand Conseil. Notre idée est de proposer, un congé parental de 16 semaines à la suite du congé-maternité. Il pourrait être pris par la mère ou le père, mais obligatoirement par le père pour une période de deux semaines. Les pédagogues, psychologues et éducateurs s'accordent sur l'importance de la présence accrue des parents durant les premières années de vie de leurs enfants, qui favorise le développement des liens familiaux. Cette disponibilité correspond aussi au désir de nombreux parents d'offrir un meilleur encadrement à leur enfant. Par ailleurs, de plus en plus de femmes travaillent et continuent à exercer une activité professionnelle après la naissance de leur enfant, et toujours plus de pères souhaitent participer plus activement aux tâches familiales. En France, le chèque Emploi Service Universel est destiné à la prise en charge partielle des frais de garde des jeunes enfants; en Allemagne, le parent ayant la charge de l'enfant reçoit une allocation à hauteur de 67% de son précédent salaire net pour une durée d'un an et pour un montant maximal de 1800 euros par mois.



La Finlande s'est dotée d'un chèque-service pour la garde d'enfants. Durant la prochaine législature, les Verts s'engagent pour : une politique familiale tenant compte des réalités de notre société, des allocations adaptées plus importantes pour tous les enfants, indépendamment de la situation professionnelle des parents, le droit à des prestations complémentaires pour les familles en situation précaire, des structures d'accueil épaulant les familles et des horaires de travail flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille.

- La migration est un phénomène ancien et y il a peu de chances qu'elle s'arrête avec la mondialisation. Une politique migratoire constructive implique que toute personne, indépendamment de son origine, doit pouvoir s'établir en Suisse si elle justifie d'un emploi. Cela implique des mesures d'accompagnements juridiques en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Les femmes sans statut légal travaillant dans le secteur de l'économie domestique accomplissent des tâches indispensables au bon fonctionnement de la société. La généralisation de l'utilisation des chèques-services pourraient en partie résoudre des problèmes administratifs pour les employeurs. De plus, pour les Verts, une loi sur la migration doit placer les ressortissants de l'UE et les non-ressortissants de l'UE, sur pied d'égalité. Les personnes pouvant justifier d'un travail doivent pouvoir obtenir un permis de séjour.

Catherine Baud, députée verte au Grand Conseil, s'exprime sur les différences salariales entre hommes et femmes et sur le travail au noir.

- Cette question reste prioritaire et toutes les actions entreprises doivent faire preuve d'une visibilité maximale car les mentalités ne changent pas avec seulement un article constitutionnel ou des projets de loi. L'impulsion ne suffit pas si elle n'est pas suivie sur le terrain, les actions concrètes exemplaires doivent être valorisées à tous les niveaux et faire l'objet de communications.

Il n'y a pas de secteurs d'activité plus féminins que d'autres, la mixité dans les activités permet une homogénéité des salaires. Les femmes doivent apprendre à se mettre en avant, à valoriser leurs compétences, à ne pas accepter les discriminations et à « parler salaire » ouvertement. Les responsables du personnel des entreprises doivent suivre une sensibilisation régulière à ces questions.

- La législation fédérale va changer du 1er janvier 2008 avec l'entrée en vigueur de la loi contre le travail au noir, mais il s'agit d'une loi de portée générale et le rôle des cantons restera essentiel. Dans l'économie domestique, il faut distinguer le travail au noir fait par des personnes normalement établies et le travail des sans-papiers qui peut être déclaré ou pas.

Dans le premier cas, il faut faciliter et alléger les procédures administratives afin que les familles puissent aisément engager du personnel et que ces salariées puissent cumuler différents employeurs sans préjudice pour leur propre carrière (deuxième pilier). Le principe du chèque-emploi doit être encore amélioré et il doit devenir la norme pour ce type d'économie. L'économie domestique doit être valorisée.

Le domaine des sans-papiers est beaucoup plus délicat puisque la présence de ces personnes est le fruit d'une politique d'immigration incohérente. Ces personnes, parfaitement intégrées mais dans l'ombre, doivent être régularisées.

Carine Bachmann, candidate verte au Conseil national, traite des différences salariales entre hommes et femmes et de la régularisation des femmes sans statut légal travaillant dans le secteur domestique.

- Pour parvenir à l'égalité salariale, nous avons besoin d'un changement de paradigme : il faut passer d'un modèle « réactif », où une personne victime d'une discrimination salariale est contrainte à porter plainte à titre individuel, à un modèle « proactif » qui tient les employeurs responsables d'appliquer le principe constitutionnel « à travail égal, salaire égal ». En inversant les responsabilités, on incite les entreprises et les collectivités publiques à devenir de leur propre chef actives en la matière et de mener une politique déclarée d'égalité. Parallèlement, nous avons besoin d'une masse critique de femmes à des postes de direction et dans des conseils d'administration, lieux où les politiques salariales sont décidées !

- Il est temps de traiter les services aux enfants, familles et personnes âgées comme un secteur économique à part entière, avec des autorisations de travail et de séjour qui y sont liées, des conditions de travail standard et une offre de formation en lien avec le secteur d'activité. C'est inacceptable du point de vue humain et une absurdité économique de ne pas légaliser le statut des femmes qui y travaillent actuellement. Je propose aussi de nous mettre sans attendre au travail pour préparer une nouvelle loi sur la migration – moderne, fondée sur les besoins réels de notre société et qui ne discrimine pas entre les ressortissant-e-s de l'UE et les personnes extra-européennes et prétendument « non qualifiées ». Une place de travail = un permis, aussi dans l'économie domestique !

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E

(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire, professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

en marketing

à la section des hautes études commerciales (HEC)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures d'enseignement réparties entre différents cours et séminaires de marketing aux niveaux du Bachelor et du Master.

Les spécialisations suivantes sont souhaitées : recherches quantitatives, marketing stratégique, marketing des services, marketing international. Le-la candidat-e retenu-e développera des activités de recherche sur le plan national et international. Il-elle aura également la responsabilité de diriger les travaux de recherche des étudiants.

Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation. Il-elle devra pouvoir faire état d'un solide dossier de publications.

TITRE EXIGE : doctorat ou titre jugé équivalent

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} février 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués uniquement d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé comprenant une liste de publications, doivent être adressés **avant le 21 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des sciences économiques et sociales - Uni Mail, bd du Pont-d'Arve 40 CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant le cahier des charges et les conditions d'engagement. Ces renseignements figurent également sur le site internet : <http://www.unige.ch/ses/faculteSES/emploi.html>

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE OU
PROFESSEUR-E ADJOINT-E**

en histoire de l'art de la période moderne (XVI^e-XVIII^e s.)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures de cours et de séminaires par semaine. Ces heures seront réparties entre les programmes BA (bachelor) et MA (master) du département d'histoire de l'art et de musicologie, ainsi que, le cas échéant, des programmes interdisciplinaires et postgrades. Les candidat-e-s devraient démontrer dans leurs travaux de recherche et leurs enseignements les points suivants :

- couvrir le domaine de l'histoire de l'art de la période moderne ;
- maîtriser des domaines de spécialisation susceptibles d'attirer les étudiant-e-s ;
- faire preuve d'une ouverture envers l'histoire de l'art des autres périodes ;
- pratiquer la réflexion historiographique et méthodologique et être prêt-e aux collaborations interdisciplinaires.

Le-la candidat-e sera appelé-e à poursuivre au niveau national et international des recherches dans ses domaines de spécialisation. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de recherche des étudiants.

Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation.

TITRE EXIGE : doctorat en histoire de l'art ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation et de 12 exemplaires du curriculum vitae comprenant une liste des publications, doivent être adressés **avant le 30 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des lettres - Uni Bastions, 5, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CANTON DE NEUCHÂTEL

propos recueillis par Valérie Balleys

Marianne Ebel, députée solidaritéS à Neuchâtel, candidate au Conseil national et au Conseil des Etats, sur la liste POP-SolidaritéS a souhaité s'exprimer sur les places de crèches et l'égalité salariale.

- «Un enfant, une place», dans une crèche de qualité, en horaire élargi (12h par jour), adapté au monde actuel du travail et, pour les plus grands, dans des structures d'accueil parascolaires adéquates. C'est un droit qu'il faut inscrire comme tel dans la législation fédérale. A l'instar de l'Allemagne, la Suisse doit décider des investissements massifs pour concrétiser ce droit.

- «A travail égal, salaire égal». Pour faire respecter ce droit, il faut instaurer un «contrôle salarial» obligatoire: toutes les entreprises devraient une fois par an apporter la preuve à l'inspectorat du travail que leur pratique salariale est conforme à la loi. De plus, il faudrait instaurer une inversion du fardeau de la preuve : à l'employeur d'apporter la preuve qu'il respecte la loi et toute discrimination salariale devrait être poursuivie d'office.

Pascale Gazareth, membre POP du conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds et candidate au Conseil national sur la liste POP-Solidarité a souhaité donner son avis sur les places de crèches et la prostitution.

- Les programmes d'incitation de ces dernières années ont permis une amélioration sensible de la situation, mais celle-ci reste problématique et son financement à long terme aléatoire. Les entreprises doivent s'impliquer davantage, par elles-mêmes pour les plus grandes et en participant à des structures collectives pour les plus petites, grâce à des incitations positives ou négatives si nécessaire. Toutefois, les

places de crèches ne doivent pas être la seule option étudiée : de meilleures possibilités de temps partiel pour les pères, entre autre, devraient être offertes pour répondre aux besoins des familles.

- Le sexe est partout dans la publicité et les médias, mais la reconnaissance des besoins sexuels de la population est loin d'être évidente. Les travailleurs et travailleuses du sexe remplissent une fonction importante propre à éviter à certaines personnes de basculer dans des troubles psychiques lourds. Pour qu'ils et elles puissent accomplir leur travail au mieux, la prostitution devrait être reconnue et clairement réglementée par la loi dans un souci de protection des deux parties contractantes. Cela passe en particulier par la répression sans concession de la prostitution forcée. Même si la limite est souvent malaisée à fixer dans ce domaine, la réglementation et l'inscription auprès des autorités reste la meilleure solution pour garantir au mieux la base volontaire de ces pratiques professionnelles, pour les femmes comme pour les hommes.

Francine John-Calame, membre du Conseil national et candidate verte au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle a choisi de traiter du manque de places en crèche et de la violence domestique

- Je me suis engagée pour l'augmentation du montant prévu dans le budget 2007 de la Confédération, pour l'encouragement à la création de nouvelles places d'accueil.

Dans mon canton, j'ai travaillé pendant plusieurs années comme présidente bénévole des Montagnes neuchâteloises de l'Association neuchâteloise de l'Accueil familial de jour (AFJ). Dans ce cadre, j'ai participé très concrètement au développement des places d'accueil dans ma région.

- D'une part, je m'engage pour que les armes à feu militaires restent à l'arsenal. D'autre part, je souhaite que dans les lieux d'accueil pour les victimes de violence domestique travaillent en étroite collaboration policier, juge d'instruction, médecin et travailleur social, afin d'éviter aux victimes de devoir raconter les sévices subis et leurs souffrances de trop nombreuses fois.

Dans le canton de Neuchâtel nous avons obtenu que ce soient les auteurs de violences qui quittent le domicile conjugal et un groupe de parole pour auteurs de violence a été créé pour prévenir de nouvelles violences.

Doris Angst, députée au Grand Conseil, candidate verte au Conseil national s'exprime sur le congé paternité et sur le problème des travailleuses sans statut légal.

- Il est important qu'un congé-paternité soit accordé aux pères. S'occuper des enfants n'est pas seulement du ressort de la mère, mais aussi du père. C'est une question d'égalité. Le père et la mère devraient jouir des mêmes droits et devoirs. Il doit être possible aux deux parents de prendre soin de leurs enfants pendant les premières semaines de leur vie, de les voir grandir, de bâtir une relation solide avec eux dès le départ. Cela fait partie de la répartition équitable – en partenariat – des tâches entre hommes et femmes.

- On ne devrait plus devoir se poser cette question. Il devrait aller de soi que ces personnes possèdent un statut légal, c'est-à-dire qu'on leur octroie un permis de séjour, un contrat de travail légal (vacances, assurances) et un salaire correct.

Odile Duvoisin, députée au Grand Conseil neuchâtelois et candidate au Conseil national sur la liste femmes du parti socialiste neuchâtelois. Elle donne son avis sur le congé paternité et le problème des travailleuses sans statut légal

- Actuellement le congé-paternité dépend de la bonne volonté de l'employeur et cela est inacceptable pour un pays qui se dit moderne. On ne peut pas parler d'égalité entre femmes et hommes, si les tâches d'éducation ne sont reconnues que quand les mères les exercent. Le congé-paternité doit être réglé par une loi afin qu'il soit identique pour tous les pères et sur tout le territoire suisse et rémunéré par l'assurance -perte de gain, à l'instar du congé-maternité.

- La reconnaissance, tant financière que professionnelle, du travail effectué par les travailleuses sans statut légal est indispensable ; cela passe par un salaire décent, supérieur à Fr. 3400.— mensuel, des conditions de travail identiques à toutes les autres professions, réglées par une convention collective et une formation de base reconnue.

Nathalie Fellrath est membre du Grand Conseil neuchâtelois et candidate au Conseil national sur la liste femmes du parti socialiste neuchâtelois. Elle se prononce sur le quotidien des femmes et la violence conjugale.

- La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale doit être une priorité politique. L'économie a tout à gagner en mettant en œuvre une politique d'entreprise favorable à la famille. Dans les mesures principales, l'introduction des aménagements du temps de travail et les quotas au sein de l'administration sont des mesures intéressantes.

Les quotas ne doivent cependant pas être un but en soi, mais un facteur positif d'encouragement.

Il est aussi important d'agir au niveau social et fiscal. Le développement des structures d'accueil pré- et parascolaire est un paramètre important, de même qu'une fiscalité favorable aux familles. A ce titre, les députés du canton de Neuchâtel étudieront un rapport sur la fiscalité à la rentrée des vacances, qui traitera entre autres de la possibilité de déduction des frais de garde pour toute personne exerçant une activité lucrative.

- Le canton de Neuchâtel connaît, depuis le 1er janvier 2005, une loi sur la violence conjugale. Cette dernière institue la poursuite d'office de toutes formes de violence conjugale. Elle permet d'exclure l'auteur du domicile conjugal, évitant aux victimes de devoir partir en catastrophe d'un lieu qui doit rester sécurisant et sûr.

La poursuite d'office comporte néanmoins quelques risques, celui de confiner dans l'anonymat des victimes peu sûres d'elles-mêmes et de leurs droits, voire de leurs sentiments. Nous devons rester attentifs à ce phénomène. Il s'agit, dans ce contexte, de ne pas relâcher les efforts d'information et de prévention. Ce travail de prévention doit s'instaurer déjà à l'école, ainsi qu'auprès des communautés migrantes.

Gisèle Ory, actuelle conseillère aux Etats socialiste et candidate à sa propre succession s'exprime sur le manque de places de crèches et le congé-paternité.

- La Confédération soutient financièrement la création de places d'accueil extra-familial dans le cadre d'un programme d'impulsion limité dans le temps. 13'400 places ont été créées en quatre ans. Lors de la session de Flims, nous avons lancé un nouveau pro-

gramme pour la période 2007 à 2011. Il s'agira d'en faire le bilan, de le reconduire et de l'amplifier si nécessaire.

- L'instauration d'un congé-paternité est important. Le père doit pouvoir vivre pleinement les instants exceptionnels que sont les premières semaines de la vie d'un bébé, apprendre à connaître son enfant, nouer des liens avec lui, soutenir la jeune maman et s'occuper des autres enfants. De nombreuses conventions collectives de travail le prévoient d'ailleurs déjà.

Caroline Gueissaz, députée au Grand Conseil neuchâtelois et candidate libérale au Conseil national donne son avis sur les crèches et les différences salariales.

- Nous vivons le phénomène des pieds bandés de la femme suisse ! Il faut donc prendre conscience que cet état de fait est complètement irrationnel. C'est un scandale, un point c'est tout ! Toutes les études montrent que l'investissement dans les structures d'accueil est rentable économiquement. Je propose des investissements importants, mais aussi un allègement de la réglementation pour soutenir les initiatives privées.

- Les femmes doivent se battre, avoir le courage de demander les augmentations de salaire qu'elles méritent ! Les hommes ne se gênent pas d'aller réclamer. Par la politique, je veux encourager la transparence, obliger les sociétés à publier les salaires par sexe jusqu'à ce que l'égalité soit atteinte. Et, chaque année, félicitons les entreprises qui ont été certifiées www.equal-salary.ch!

CANTON DU JURA

propos recueillis par Laetitia Carreras

Silvia Kubli Steidle, candidate au Conseil national pour le Jura bernois, est membre Conseil des affaires francophones (CAF) et vice-présidente du parti radical romand. Elle a choisi de s'exprimer sur le manque de places de crèche et la violence conjugale.

- Malheureusement, l'opinion publique considère souvent le foyer et la famille comme des lieux de détente et de consommation. En réduisant ainsi les ménages privés à cette fonction, on méconnaît leur énorme importance économique. De plus, aujourd'hui encore, la plus grande partie du travail domestique et familial non rémunéré est accompli par les femmes, qui en supportent ainsi les conséquences: les qualifications acquises dans ce travail non rémunéré ne sont que trop peu reconnues sur le marché de l'emploi. De plus, la contribution des femmes au bien-être économique global par le travail domestique et familial non rémunéré qu'elles fournissent ne donne toujours pas droit à des prestations d'assurances sociales équivalentes. C'est une des raisons pour lesquelles les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à être touchées par la pauvreté en Suisse. En tant qu'élue au Conseil national, je lancerai le débat sur le travail non rémunéré afin que le travail domestique des femmes soit reconnu comme un des centres de production et de services au moins aussi important que les trois secteurs économiques officiels!

- Chaque année la police recense environ 200 victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide. Même si ce chiffre est faible en comparaison internationale, la forte proportion d'infractions commises dans la sphère domestique montre qu'il y a beaucoup à faire, notamment au niveau de la prévention. En effet, 70% des victimes connaissaient leur agresseur, souvent dans un contexte familial (45%). Dans les affaires de violence domestique, on note souvent des signes précurseurs au drame: les suspects sont presque tous des hommes connaissant des problèmes familiaux ou de couple, qui souffrent assez fréquemment de troubles liés à un abus d'alcool ou d'autres substances. L'absence d'une activité professionnelle hors du foyer est elle aussi surreprésentée. On remarque en outre que la plupart des suspects étaient déjà connus de la police. Dans de tels cas, il est primordial pour les victimes et auteurs potentiels ou leurs connaissances de demander de l'aide suffisamment tôt en cas de cumul des facteurs de risque. En tant qu'élue au Conseil national, je thématiserai ce débat, afin qu'aucune violence domestique ne soit tolérée à l'avenir au nom d'une culture, d'une vision patriarcale de la famille, d'un droit de propriété sur la victime, d'une différence de sexes ou autres.

Madeleine Amgwerd, Conseillère aux Etats depuis 2003 et candidate à sa propre succession, présidente du PDC Jurassien depuis 2005, a souhaité s'exprimer sur l'inégalité salariale et le congé-paternité.

- Pour moi, il est évident que l'affirmation «à formation égale, salaire égal» est indiscutable. L'égalité entre la femme et l'homme figure dans notre Constitution et fait partie de nos principes de base. L'égalité salariale y figure également dans son article 8, mais il est vrai qu'elle n'est pas réalisée dans la pratique.

Il faut cependant avoir le courage d'affirmer que ce n'est pas la Confédération qui fixe les salaires, ce sont les entreprises. Et que donc la Confédération ne peut que jouer un rôle d'impulsion et d'incitation. Dans la plupart des administrations publiques, le principe de l'égalité est admis et mis en pratique, même s'il est vrai que moins de femmes arrivent à des postes de cadres et que la carrière d'une femme ne progresse pas aussi rapidement que celle d'un homme, puisque celui-ci ne s'arrête en général pas de travailler à l'arrivée des enfants.

Mais limiter l'égalité à la seule égalité salariale, c'est réducteur, car l'égalité se joue à tous les niveaux de la société. Certes, l'égalité salariale est un problème très important, mais elle ne peut se réaliser qu'à condition que se réalise d'abord l'égalité à l'école et dans la formation professionnelle, le partage égalitaire du travail ménager, la responsabilité éducative partagée, etc. Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes femmes ont une excellente formation et conservent leur emploi à la naissance des enfants. C'est pourquoi je suis optimiste par rapport à cette problématique et espère que l'égalité salariale et l'égalité tout court seront bientôt une réalité. Mais c'est aussi une affaire de génération, d'évolution des mentalités chez chacune et chacun d'entre nous.

Le congé-paternité est à la mode et c'est bien ainsi ! Notre conseillère fédérale Doris Leuthard a d'ailleurs voulu l'introduire dans son Département, ce qui n'a pas plu au Conseil fédéral ! J'y suis favorable, mais... permettez-moi de rappeler que les femmes ont dû attendre plus de cinquante ans pour pouvoir bénéficier d'un congé-maternité. Que de discussions, d'interventions, de projets, de négociations et de votations pour en arriver finalement à la solution qui est en vigueur depuis deux ans à peine ! Et maintenant, en quelques mois, voire quelques petites années, les femmes et les hommes de ce pays seraient d'accord d'octroyer un congé-paternité ! Qui paie quoi ? Pour qui exactement ? Quelle est la durée du congé ? A quelles conditions ? Ces questions doivent être posées et résolues. Si elles sont résolues plus facilement et rapidement que pour le congé-maternité, j'oserais affirmer que les solutions pour les hommes se trouvent plus aisément que celles qui concernent les femmes !

élections fédérales

Mais, je suis d'accord qu'on accorde un congé-paternité aux pères qui prennent leur tâche à cœur et qui assument pleinement leur nouvelle tâche de père sous réserve que les problèmes que j'ai évoqués soient abordés avec franchise et pragmatisme.

Anne Seydoux-Christe est candidate PDC au Conseil des Etats, conseillère de Ville à Delémont depuis 2001 et députée du Parlement jurassien depuis 2003. Elle s'exprime sur le manque de places de crèches et la violence conjugale.

- Pour qu'une meilleure intégration des femmes dans la vie professionnelle puisse se réaliser, l'offre de structures d'accueil extrafamiliales et extrascolaires doit être notablement augmentée. Il s'agit d'une des mesures que devrait comporter une politique familiale digne de ce nom. Selon une analyse réalisée en Suisse romande, les crèches examinées en Suisse romande rapportent, pour un franc investi, en moyenne trois francs à la collectivité et un franc aux pouvoirs publics au titre de recettes fiscales «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte» Conférence latine des déléguées à l'égalité, 2002). Or, en Suisse, la politique de la famille relève pour l'essentiel des cantons et des communes, la Confédération ayant des compétences limitées en la matière (art. 116 Constitution fédérale). Depuis 2003 et pendant huit ans, soit jusqu'à fin 2011, la Confédération encourage la création de nouvelles places de crèches. De 200 millions de francs pendant la première phase (2003-2007), le crédit a été diminué à 120 millions de francs pour la période de 2008 à 2011. Ce n'est pas satisfaisant ! Il semble que si seuls 75 millions ont été attribués lors de la première phase, cela est dû en partie à une information lacunaire et aux conditions strictes posées pour obtenir ce financement.

A l'avenir, il faudra améliorer l'information au niveau des cantons et des communes, pour que ceux-ci utilisent pleinement les crédits mis à disposition par la Confédération. Il s'agira également de revoir aussi bien les conditions posées pour l'octroi du financement des places d'accueil que celles existant en matière d'encadrement des enfants. Il faudra enfin prolonger le programme d'incitation au-delà de 2011 si les objectifs recherchés n'ont pas été atteints. Par ailleurs, les initiatives des entreprises ayant mis en place une politique du personnel favorable aux familles devront être soutenues aussi bien au niveau fédéral qu'aux niveaux cantonal et communal.

- La violence conjugale, largement répandue, est inacceptable. Depuis le 1er avril 2004, tous les actes de violence domestique sont poursuivis d'office. La victime a la possibilité de demander la suspension provisoire de la procédure pénale. La décision de suspendre ou non celle-ci relève cependant de la libre appréciation de l'autorité responsable de la poursuite pénale. La victime de violence conjugale peut s'adresser à un Centre de consultation LAVI. Les articles 28b et suivants du Code civil relatifs à la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement sont entrés en vigueur le 1er juillet 2007. Désormais, le juge pourra expulser, pour une période déterminée, une personne violente du domicile qu'elle partage avec sa/ses victime(s). Il pourra aussi interdire à une personne violente d'accéder à l'environnement immédiat du logement et de s'approcher de la victime ou de

prendre contact avec elle. Il appartient aux cantons d'édicter les dispositions d'exécution de ces mesures. Les victimes de violence conjugale sont désormais mieux protégées.

Cependant, différentes mesures doivent encore être prises ou améliorées : harmoniser au niveau suisse la durée du délai d'expulsion de l'auteur d'actes de violence domestique, qui peut varier entre une dizaine de jours et un mois, selon les cantons. Augmenter le nombre de maisons d'accueil pour femmes en fonction des besoins et assurer leur financement. Créer davantage de centres de consultation pour victimes et auteurs de violence domestique. Continuer à sensibiliser les communautés étrangères, notamment par le biais de personnes relais. Les femmes migrantes sont en effet particulièrement vulnérables dans le cadre de la violence domestique. Informer encore et toujours la population sur cette grave problématique. L'information doit être diffusée dès avant la fin de la scolarité obligatoire. La prise de conscience doit être générale !

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E en mathématiques

(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire, professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète. Le-la candidat-e retenu-e participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui sera confié et sera appelé-e à poursuivre des recherches et à diriger des thèses. Les candidatures en algèbre, géométrie, théorie de nombres, analyse, probabilités sont particulièrement encouragées.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherches en mathématiques.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 1^{er} octobre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CANTON DU VALAIS

propos recueillis par Corinne Taddeo

Pascale Sarrasin Bruchez, membre des Jeunes Verts valaisans, candidate au Conseil national sur la liste des Jeunes Verts a choisi de répondre sur le congé-paternité et la prostitution.

- L'éducation et la prise en charge d'un enfant demandent des compétences qui se retrouvent aussi bien chez la femme que chez l'homme. Cependant, pour des raisons culturelles et sociologiques plus que biologiques, ces tâches sont encore aujourd'hui largement réalisées par les femmes. L'instauration d'un congé-paternité au niveau fédéral est une des mesures qui permettrait une meilleure égalité dans ce domaine, en impliquant de manière plus conséquente l'homme dans des tâches pour lesquelles il possède de réelles capacités, voire des intérêts ! Un tel congé serait à prendre par l'homme dans les premiers mois après la naissance de son enfant et serait financé par l'allocation perte de gains, comme c'est le cas actuellement pour le congé-maternité. Tout le monde aurait à gagner d'une telle mesure : les familles évidemment, mais également l'économie, qui trouverait son compte à ce que les tâches éducatives soient mieux partagées entre l'ensemble des employés et ne reposent pas uniquement sur les femmes. Le congé-paternité est donc à voir comme un investissement rentable pour toute notre société et une réponse à l'inégalité persistant encore actuellement dans le partage des tâches éducatives entre homme et femme.

- Je refuse de considérer que la prostitution est une activité professionnelle comme une autre que l'on peut banaliser et suis plutôt d'avis de combattre à la racine les raisons qui font qu'elle existe. La prostitution véhicule l'image de la femme réduite à un objet que l'on s'achète et que l'on jette une fois utilisé pour son plaisir. Sans vouloir blesser qui que ce soit, je pense pour ma part que le comble de l'aliénation féminine se retrouve chez les femmes revendiquant une telle activité : tenir ce genre de discours montre bien à quel point nos cerveaux ont été lavés par la propagande phallocrate qui a longtemps sévi et sévit encore dans nos sociétés. C'est cette aliénation qui pousse à distinguer prostitution volontaire de prostitution forcée, mais selon moi les deux sont inacceptables dès lors que l'on promeut la dignité humaine. Je suis convaincue qu'un monde sans prostitution est possible : cela passe par un plus grand accès à l'éducation pour les femmes, par une prévention et une explication auprès des hommes des conditions réelles de vie des prostituées, par un combat sans relâche contre les grands réseaux de prostitution mondiaux. Aujourd'hui la prostitution s'apparente à de l'esclavage pour les femmes du monde entier et c'est totalement inacceptable d'en être encore là au XXI^e siècle. Un changement de mentalité profond concernant la femme et la sexualité doit avoir lieu pour en finir avec le fait qu'encore aujourd'hui des femmes doivent se vendre pour gagner leur vie.

Margrit Picon, députée PDC Valais depuis 2005, candidate au Conseil national sur la liste du PDC a répondu sur la violence conjugale.

- Il y a malheureusement de plus en plus de violence dans notre société: juvénile, pénale ou sournoise, souvent difficilement répréhensible comme la violence conjugale. Celle-ci reste dans notre société actuelle un sujet plus ou moins tabou, surtout dans les familles composées d'étrangers qui ont une appréciation différente du couple que celle que nous avons en Suisse.

De plus, on peut se demander quels seront les effets de manque de respect que notre jeunesse témoigne envers les adultes? Je parle ici volontairement de conjoints tous sexes confondus, car un homme peut également subir une violence physique, psychologique ou verbale. La réponse est qu'à mon avis il y aura une montée de violence dans le futur. Mais quels moyens pouvons-nous déployer pour contrer cette progression qui a une influence considérable sur la santé financière des familles ? Il y aurait lieu de mettre plus de moyens dans la prévention et l'information, voire la formation. Il faudrait également des ressources à disposition des personnes subissant la violence, mais aussi pour celles qui commettent des actes violents. Ce n'est pas en mettant en place des lois plus répressives qu'on apportera des changements. Il faut avant tout tabler sur la prévention plutôt que sur la répression, d'autant que la violence conjugale n'est pas aisément mesurable. En effet, à partir de quel degré de violence peut-il y avoir condamnation ? Partant du principe établi par des statistiques plus ou moins fiables qu'une femme sur cinq subit des violences conjugales durant sa vie, les juges et les avocats ont encore du travail et les politiques du pain sur la planche.

Viviane Zehnder, députée PDC au Grand Conseil du district de St-Maurice, candidate au Conseil national sur la liste du PDC, aborde la question de l'égalité.

- Dès lors que l'on évoque l'égalité entre les sexes, on pense immédiatement aux discriminations salariales entre hommes et femmes. Il y a encore effectivement de gros progrès à faire. En matière d'inégalités, il faudrait aussi évoquer les nominations à des postes-clés qui comportent de vraies compétences décisionnelles, tant en politique que dans l'économie privée ou publique. Je milite pour le parti démocrate-chrétien, le parti de la famille. C'est ainsi que j'ai bien de la peine à accepter que les femmes au foyer, sans activité rémunérée, ne puissent bénéficier du congé-maternité. Les mamans qui font le choix de consacrer davantage de temps à leurs tout-petits doivent être mieux reconnues, à moins de considérer qu'une femme au foyer ne constitue qu'une citoyenne de seconde zone! Je souhaite donc également mettre fin à cette discrimination parce que les femmes doivent faire valoir à l'égal des hommes, toutes leurs compétences personnelles, si diverses soient-elles. Les femmes au foyer représentent une grande valeur ajoutée pour notre société moderne.

Evelyne Bezat Grillet, conseillère générale à Monthey depuis 2005, candidate sur la liste des Verts au Conseil national. Elle répond sur la violence conjugale et les crèches.

- La violence domestique est inacceptable, scandaleuse! Cela tout le monde l'admet et le clame haut et fort ; mais cela ne suffit pas. Il faut agir! Le 23 juin 2006, les Chambres fédérales ont approuvé une modification du Code civil suisse qui vient d'entrer en vigueur le 1er juillet 2007. Cette modification donne maintenant le pouvoir au juge d'interdire l'accès du domicile conjugal aux auteurs de violences domestiques, offrant ainsi aux victimes une option autre que la fuite hors de leur logement. C'est un bon pas; mais dans la pratique et dans certains cantons, il reste encore beaucoup à faire, tant au niveau du soutien aux victimes que de la mise en application de la loi. Cela nécessite de l'argent, des moyens d'information et une coordination réelle entre les polices municipales et cantonales, confrontées respectivement aux appels à l'aide et à la mise en application de la loi.

La Confédération doit soutenir les cantons dans ces démarches. Les parlementaires doivent continuer à se battre pour que cessent enfin tous les aspects de la violence conjugale, qu'elle ne se banalise pas une fois encore et ne retombe dans l'oubli de notre mauvaise conscience.

- Votre question m'interpelle, car elle sous-entend déjà une certaine forme de réponse dans sa formulation : «Il manque des milliers de places, donc il faut trouver des moyens pour augmenter le nombre de crèches ou le nombre de prises en charge».

Mais que diable! Fait-on des enfants pour ensuite les confier à des tiers? Au risque de passer pour une rétrograde antiféministe, je considère les crèches comme «un mal nécessaire». Un mal, car qui mieux que les parents peut se charger de l'éducation des enfants. Nécessaire, car se sont hélas trop souvent des contraintes économiques et sociales qui obligent les femmes à faire ce choix : obligation de travailler, peur de perdre son emploi, volonté d'affirmation dans une société qui érige la profession comme véritable valeur.

Mais comprenez-moi, je ne suis pas pour l'abolition des crèches et le retour de la femme au foyer. Toute femme devrait avoir le choix. Mais il existe des solutions pour éviter que nos enfants ne passent plus de temps avec des tiers qu'avec nous : il faut favoriser le travail à temps partiel (des deux partenaires), il faut se battre pour une égalité des salaires et des charges, il faut valoriser les activités bénévoles et la prise en charge familiale lorsqu'elle est possible, il faut s'activer pour un congé-maternité et un congé-paternité dignes de ce nom.

Les crèches ne sont qu'une des facettes, une des réponses à un même problème.

Je trouve un peu triste que l'on ait si souvent réduit le combat féministe à une revendication salariale et économique. Les femmes se sont mises à ressembler aux hommes. Elles ont gagné une certaine indépendance, certes, et c'est bien, mais elles ont vite été «récupérées», soumises à des contraintes qui les ramènent à la condition de «simili-hommes» – moins bien payées et moins valorisées –, astreintes aux règles d'un jeu édicté à la base par les hommes et qui dès le départ les défavorise. Ce n'est certes pas en singeant les hommes que nous trouverons notre vraie place, ni en dénigrant l'énorme apport des militantes féministes, mais il reste encore beaucoup à faire pour que notre société reconnaisse aux femmes – et aux hommes – leurs valeurs intrinsèques.

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou PROFESSEUR-E ADJOINT-E

en pharmacognosie et phytochimie
à la Section des sciences pharmaceutiques, EPGL

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours par semaine ; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherche dans les domaines de la pharmacognosie et de la phytochimie avec une forte orientation dans les nouveaux composés naturels.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, mention sciences pharmaceutiques ou titre jugé équivalent. Solide expérience dans l'enseignement et la direction de recherche.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} août 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 31 octobre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

CANTON DE VAUD

propos recueillis par Estelle Pralong

Fabienne Despot, députée vaudoise UDC, répond aux questions sur les écarts de salaire et sur la violence conjugale :

- L'inégalité salariale doit être combattue par des actions de promotion qui peu à peu changent les mentalités et rendront cette inégalité aberrante aux yeux de ceux-là mêmes qui l'appliquent aujourd'hui. La femme ne doit pas être considérée comme un être faible qu'il faut protéger par un arsenal de lois et de quotas spécifiques. La défense de l'égalité salariale à travers des actions juridiques conduit à cette vision de la femme, qui est en opposition avec celle d'une femme capable et intelligente qui n'a rien à envier à un homme. C'est pour cette raison que la loi sur l'égalité en vigueur depuis 1996 ne répond pas aux espérances de celles et ceux qui comptaient sur des changements rapides. A nous femmes, par notre volonté, notre ténacité, nos connaissances, de montrer ce dont nous sommes capables.

- Concernant la violence conjugale, je répondrai qu'en Europe, la société à base chrétienne a su se développer dans le respect de chaque membre de la famille. Ce principe acquis ne doit pas être abandonné face à d'autres cultures où, sous des prétextes divers, l'on considère que la femme doit tout supporter, et surtout le pire.

Notre culture doit rester suffisamment forte et saine pour qu'elle puisse être entendue auprès des immigrés et peu à peu rejaillir sur eux et atténuer les inégalités conjugales.

Josiane Aubert, conseillère nationale du parti socialiste vaudois souhaite se battre pour un congé-paternité fédéral et propose des mesures pour diminuer les écarts salariaux :

- Je suis convaincue que la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes dans la société et dans la vie professionnelle ira de l'avant si nous parvenons à faire avancer le partage réel des tâches quotidiennes au sein des familles. Je me battraï donc pour que la Confédération montre l'exemple en introduisant un congé-paternité digne de ce nom dans les meilleurs délais. La participation active de la Confédération à la création de places de crèches dans les cantons, par un apport financier ciblé, est

une mesure complémentaire qui contribuera à améliorer la vie quotidienne des familles ; il s'agira par exemple de défendre la motion déposée par Géraldine Savary sur le sujet.

- Afin de réduire les écarts salariaux, il faudrait introduire graduellement une plus grande transparence dans les salaires au sein des entreprises. Cela permettrait une action directe pour dénoncer les violations de la loi. De plus, les différences salariales diminueront significativement lorsque les hommes pourront très naturellement travailler à temps partiel, et ainsi assumer une partie de la responsabilité de la prise en charge quotidienne de la famille. Lorsque les travailleurs dans tous les secteurs pourront revendiquer des postes à temps partiel (par exemple 80%), il sera possible pour les femmes d'accéder à tous les postes sans discrimination salariale, car elles ne seront plus des exceptions. Pour atteindre ce changement dans les mentalités, l'Etat fédéral doit montrer l'exemple. Je voterai donc toute proposition qui contribuera à avancer dans cette direction. »

Adèle Thorens, responsable de la formation au WWF Suisse, conseillère communale, cheffe de groupe à Lausanne et en tête de la liste du parti écologiste vaudois Les Verts a choisi de répondre aux questions liées aux enfants (congé paternité et places de crèches) :

- J'y suis particulièrement sensible parce que j'ai décidé de ne pas avoir d'enfants pour le moment, en grande partie parce que cela me paraît impossible de concilier ma vie professionnelle et politique avec une telle charge. Je trouve que c'est un vrai problème et j'admire beaucoup les femmes qui parviennent à tout mener de front. Nous n'y sommes vraiment pas aidées. Je vais donc me battre pour un congé-paternité fédéral car je pense que le père a un rôle très important à jouer auprès de la mère et de l'enfant en bas âge, un rôle qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur parce que celui de la mère, avec l'accouchement et l'allaitement, est plus évident et visible. En réalité, je pense qu'on n'est pas trop de deux pour accueillir un bébé et s'adapter à la nouvelle vie qu'il implique. Durant les premiers mois, les soins exigés par un bébé sont épuisants et le père devrait pouvoir être disponible pour relayer la mère, y compris pour nourrir l'enfant (on peut très bien tirer son lait et demander au père de donner le biberon !). Je pense qu'il ne s'agit pas seulement du droit de la mère à être assistée dans ces moments-là, mais aussi du droit du père à partager ces moments uniques avec sa compagne et de construire dès le départ un lien fort avec son enfant. On pourrait d'ailleurs aussi invoquer le droit de l'enfant d'avoir une mère un peu moins fatiguée, grâce au soutien du père, et de pouvoir profiter de contacts directs et privilégiés avec ce dernier. De manière générale, je suis aussi favorable à ce que les femmes qui le désirent puissent rester plus longtemps

auprès de leur bébé que ce qui est prévu actuellement. Ces quelques mois sont vraiment dérisoires. Pourquoi ne pas imaginer un congé parental prolongé, que les parents se répartiraient comme ils le souhaitent, en fonction de leurs aspirations et de leurs carrières respectives ?

Les opposants à ce type de mesure ont un discours très paradoxal. On stigmatise les femmes qui travaillent en les accusant de tous les maux, par exemple, tout dernièrement, d'être responsable de la violence des jeunes (!). Mais quand on veut mettre en place des mesures qui aideraient les parents à mieux rester auprès de leurs enfants, il n'y a plus personne. Allez comprendre.

- Je connais principalement la problématique du manque de crèches du point de vue communal et cantonal. Je suis absolument favorable à ce que le nombre de places de crèches soit augmenté et des soutiens financiers doivent être débloqués dans ce but à tous les niveaux. Je vis à Lausanne, où nous parvenons à répondre à une grande partie de la demande, ce qui est une immense satisfaction, mais dès que l'on sort des grandes agglomérations, la situation devient dramatique. Je pense que sur ce dossier, il est impératif de responsabiliser aussi les entreprises. A partir d'une certaine taille, elles devraient prévoir une structure de garde, ce serait beaucoup plus simple pour les parents d'avoir le choix de pouvoir faire garder leurs enfants sur leur lieu de travail. Des mesures incitatives et des partenariats public-privé pourraient être développés pour soutenir de telles démarches. Cependant, je pense que les crèches ne doivent pas être considérées comme la seule solution à proposer aux parents. Certaines familles peuvent préférer d'autres systèmes de garde, comme les mamans de jour. Ces solutions doivent aussi être soutenues. Enfin, je pense que nous devons respecter les femmes et les hommes qui font le choix de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Là aussi, leur travail - car c'en est un - devrait être mieux reconnu et soutenu. »

Christina Maier, économiste et radicale vaudoise, sur PROCORE et son approche « par les droits » et non par la criminalisation des travailleuses du sexe :

- Je suis d'accord avec cette approche. La prostitution doit être réglementée afin de permettre un contrôle sur les conditions d'hygiène, la protection des mineur-e-s, la lutte contre les réseaux et la prostitution forcée. La loi sur l'exercice de la prostitution en vigueur dans le canton de Vaud depuis 2004, paraît (en tout cas sur le papier!) viser ces objectifs pragmatiques... Il faut mettre les moyens en oeuvre pour faire respecter les lois de ce type.

- Pour diminuer les inégalités salariales je propose des mesures telles qu'une plus grande transparence des indicateurs concernant l'égalité : pourcentage des femmes dans les conseils d'administration, aux postes de dirigeantes et de cadres supérieurs, écart entre le salaire médian des hommes et des femmes. Je préconise comme autre mesure d'incitation d'utiliser le test d'égalité salariale élaboré par le Bureau fédéral à l'égalité (test LOGIB).

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou PROFESSEUR-E ADJOINT-E

en pharmacie galénique
à la Section des sciences pharmaceutiques, EPGL

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours par semaine ; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherche dans le domaine de la pharmacie galénique avec une forte orientation dans le domaine des systèmes pharmaceutiques à libération contrôlée.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, mention sciences pharmaceutiques ou titre jugé équivalent. Solide expérience dans l'enseignement et la direction de recherche.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} août 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 31 octobre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Christa Calpini, pharmacienne, députée au Grand Conseil vaudois et Présidente de l'Association Vaudoise des Femmes Radicales, a choisi de répondre de manière globale aux questions de L'Emilie :

- Toutes vos questions sont fort importantes, mais pour parler vite et bien, je dirais que ce qu'il y a de primordial pour notre pays est que les couples aient envie de faire des enfants. Pour cela, il faut un congé parental digne de ce nom et des conditions-cadres en adéquation avec les souhaits et les besoins des familles. Un congé parental de quatre, voire cinq mois si la mère allaite, me semble primordial. Par congé parental, j'entends un congé à partager entre les parents, selon leurs désirs et leurs possibilités. Une loi rigide ne peut que porter préjudice. De nombreux critères entrent en ligne de compte: ville ou campagne, quelle profession et quel employeur, classe moyenne, aisée ou défavorisée? J'estime aussi que les mères au foyer ne doivent pas être laissées de côté: souvent elles font du bénévolat, suivent des formations et méritent aussi aide et soutien. Si la Confédération apporte une aide à la création de crèches, ce sont aux communautés locales de décider ce qu'elles vont faire de cet argent. Certaines régions sont parfaitement organisées avec leur réseau de mamans de jour alors qu'ailleurs, c'est le parcours du combattant pour faire garder son enfant. Bref, il n'y a aucune réponse définitive à chacune de vos questions, mais c'est un tout. Chaque prestation doit trouver un financement, puis on peut agir. »

NaimaTopkiran, étudiante et candidate d'A Gauche toute de la liste SolidaritéS, a réagi aux questions sur le congé-paternité et la violence conjugale :

- Je pense, en tant que jeune femme de la nouvelle génération, qu'il est important que les hommes puissent avoir droit à un congé-paternité. Je revendique l'égalité entre femmes et hommes dans le partage des tâches ménagères, ainsi que dans la garde et l'éducation des enfants. Il est important pour le développement de l'enfant que celui-ci puisse passer autant de temps avec son père qu'avec sa mère. La femme, après l'accouchement, devrait disposer d'une période de congé durant laquelle elle puisse véritablement se reposer et construire des liens avec son enfant, en compagnie de son compagnon. Le congé-paternité permettrait ainsi, dès le début, à chacun de trouver sa place et d'instaurer des règles de vie, un partage des rôles et du travail qui ne défavoriseront pas l'avenir de la femme, celle-ci ne passant pas plus de temps que son compagnon avec leur enfant. Dans cette perspective, il est essentiel d'augmenter massivement le nombre de places dans les crèches et garderies, en garantissant leur gratuité.

Un congé-paternité peut contribuer aussi à réduire les discriminations et à lutter contre les préjugés auxquels sont

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E

en littérature allemande moderne
(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire,
professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète. Il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures de cours et de séminaires par semaine (4 heures dans le cas du professeur assistant). Ces heures seront réparties entre les programmes BA (bachelor) et MA (master) du département d'allemand, ainsi que, le cas échéant, des programmes interdisciplinaires et postgrades. Les candidat-e-s devraient démontrer dans leurs travaux de recherche et leurs enseignements les points suivants :

- couvrir le domaine de la littérature allemande moderne ;
- maîtriser des domaines de spécialisation susceptibles d'attirer les étudiant-e-s ;
- faire preuve d'une ouverture interdisciplinaire.

Les enseignements se donnent en principe en allemand. Une bonne connaissance du français est néanmoins souhaitée.

Le-la candidat-e sera appelé-e à développer au niveau national et international des recherches dans ses domaines de spécialisation. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de recherche des étudiants. Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation.

TITRE EXIGE : doctorat en littérature allemande moderne ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation et de 12 exemplaires du curriculum vitae comprenant une liste des publications, doivent être adressés **avant le 30 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des lettres - Uni Bastions, 5, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

confrontées les femmes lors de l'embauche. Il peut inciter les employeurs à ne plus défavoriser l'engagement de femmes, dans certains secteurs, sur la base du préjugé que ce sont elles qui s'occuperont des enfants et qu'en conséquence, elles seront amenées à prendre congé pour ce faire.

- Je regrette qu'une sensibilisation contre la violence conjugale ne se fasse pas à une plus grande échelle. A l'adolescence, les jeunes commencent à nouer leurs premières relations de couple. Celles-ci sont décisives, car elles permettent à chaque partenaire de se rendre compte de ce que peut et doit être une relation. Si les adolescentes sont déjà confrontées, à ce moment-là, à une forme de violence et si elles l'acceptent, elles ne parviendront plus à refuser cette violence dans leur future relation conjugale. Donc la sensibilisation doit se faire à l'école, afin de montrer quelles sont les règles à respecter dans les relations amoureuses et de casser certains modèles inacceptables qui peuvent se transmettre dans le cadre familial. Il est important d'expliquer que les victimes de violence ne sont pas responsables de ce qui leur arrive.

De plus, il est essentiel de travailler avec les personnes qui utilisent la violence, afin de leur montrer qu'il existe d'autres moyens de réagir et de communiquer. Les victimes, tout comme ceux qui usent de violence, doivent être entouré-e-s, chacun d'une certaine manière, afin de les aider à surmonter cette violence.

Maire de Renens depuis mai 2006, conseillère nationale depuis 2003, la POP Marianne Huguenin est candidate au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle s'exprime sur le congé-paternité et le manque de places de crèches.

- Je suis très clairement en faveur d'un congé-paternité. Pour des raisons d'égalité, mais aussi pour des raisons d'équilibre familial, de prévention à tous les niveaux. Le congé-paternité est un outil fort pour que les hommes s'investissent concrètement auprès des enfants et des diverses tâches concrètes qui vont avec. Il leur permet ainsi de créer un lien solide et différent avec les enfants, lien qui a ensuite plus de chances de résister aux éventuelles vicissitudes du couple, donc de permettre à des enfants devenus adolescents d'avoir un père plus présent, dans tous les cas.

Je suis aussi persuadée que ce type d'investissement concret des hommes dans la vie quotidienne change leur regard sur les femmes, change aussi leur pratique professionnelle, leur manière d'être un homme.

Par ailleurs, et sans idéaliser le congé paternel, une présence plus forte du père au foyer permet à la mère de s'en dégager, la force même parfois à s'en dégager, ce que je vois comme positif pour elle comme pour les enfants.

Cela permet d'aider à casser les stéréotypes des rôles de genre, aidant chacun, femme ou homme, à choisir librement sa voie.

- Pour augmenter les places de crèches, il suffirait de transformer l'aide actuelle, qui est une aide au démarrage valable deux ans, en une aide permanente. Cette aide est de 5000 Fr. par place et par an, ce qui équivaut environ à un sixième du coût d'une place en crèche (un quart de la somme qui reste à financer par les pouvoirs publics une fois déduite la participation moyenne des parents).

Les finances actuelles de la Confédération permettraient que cette aide au démarrage, peu utilisée jusqu'ici justement parce que transitoire, devienne permanente. Ce serait un gros et réel coup de pouce pour les communes qui assument en partie (ou totalement selon les cantons) seules les frais des crèches-garderies dans le long terme. Les difficultés qu'ont les femmes en Suisse pour concilier vie professionnelle et vie familiale ont été relevées par l'OCDE, ainsi que la part très faible du PIB consacré au financement de services de garde d'enfants. C'est un gaspillage par rapport aux moyens investis dans la formation des femmes. «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte» a prouvé une étude zurichoise en 2001. La prise en charge précoce des enfants en milieu institutionnel est en outre un excellent moyen de prévention et d'intégration de tous les enfants.